

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00322 Numéro SIREN : 893 316 844 Nom ou dénomination : ATRIUM
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2023 sous le numéro de dépôt 19304

Déposé au Greffe

le 15 SEP. 2023

sous le N° 19304

Néant ☐ *

RCS N° 213322

Désignation de l'entreprise SAS ATRIUM

Adresse de l'entreprise 12 RUE JOSE ARRIBAS 44390 PETIT-MARS

Numéro SIRET* 8 9 3 3 1 6 8 4 4 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 15

Exercice N clos le
30/04/2023

ACTIF

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010		012
		Autres*		014		016
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052
		Marchandises *		060		062
		15 000		15 000		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		070
		Autres* (3)		072		074
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084		086		
		144 439		144 439		
	Charges constatées d'avance *	092		094		
		1 321		1 321		
	Total II	096		098		
		161 355		161 355		
	Total général (I + II)	110		112		
		161 355		161 355		

PASSIF

Exercice N
NET 1

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	COPIE CERTIFIÉE CONFORME		120	5 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132		
	Report à nouveau			134	(7 593)	
	Résultat de l'exercice			136	41 790	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	39 197	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	646	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	114 839	172	121 511	
	Produits constatés d'avance			174		
		Total III		176	122 158	
		Total général (I + II + III)		180	161 355	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ATRIUM

Néant ☐ *Exercice N clos le
30/04/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209	210	195 381	
			et livraisons		215	214		
	Production vendue	{ biens services*	intracommunautaires		217	218	3 344	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232 198 726	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234 35 749
		Variation de stocks (marchandises)*						236 94 607
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240		
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242 19 166		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)						244 588		
Rémunérations du personnel*						250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
Dotations aux amortissements*						254		
Dotations aux provisions						256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260						262		
Total des charges d'exploitation (II)						264 150 112		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270 48 614	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280	
	Produits exceptionnels (IV)						290 138	
	Charges financières (V)						294	
	Charges exceptionnelles { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348						300 927	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)						306 6 035	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310 41 790	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2 312 41 790 314								
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles*						322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324 6 035	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cds d'associés 247 Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248						330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249						251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ZFU (44. octies A) 987						342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 JEI (44. sexies A) 989							
	ZRD (44. terdecies) 127 ZRR (44. quindécies) 138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) 991 Investissements outre-mer 344							
	ZFANG (44 quaterdecies) 345 Zone de développement prioritaire (44 sepdecies) 993							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992							
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit 346 Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647						350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649						
		Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352 47 825 354							
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356
		Déficits antérieurs reportables : * 7 594 dont imputés sur le résultat :						360 7 594
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 370 40 231 372								

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ATRIUM

Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ATRIUM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	7 594
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	7 594
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	570
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	32
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Comptes Annuels

2023

Période du 01/05/2022 au 30/04/2023

Annexe Légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ATRIUM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2023, dont le total est de 161 356 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 41 791 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2022 au 30/04/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/08/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 916 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	595	595	
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 321	1 321	
Total	1 916	1 916	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 122 158 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	647	647		
Dettes fiscales et sociales	6 672	6 672		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	114 840	114 840		
Produits constatés d'avance				
Total	122 158	122 158		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	114 840			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	604
Total	604

 Notes sur le bilanComptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 321		
Total	1 321		

ATRIUM
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 Rue Jose Arribas,
44390 PETIT-MARS
893 316 844 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 AOUT 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2023 s'élevant à 41 790,93 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	41 790,93 euros
Absorption des pertes antérieures	7 593,70 euros

Solde	34 197,23 euros
A la réserve légale	500,00 euros

Le solde en totalité au compte "autres réserves"	33 697,23 euros

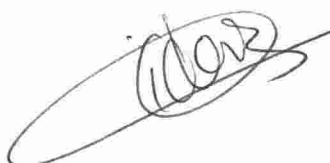
L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 avril 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 août 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Flavie BIDOIS





CB
45.02

Monsieur Le Greffier du Tribunal de
Commerce de NANTES
2 bis Quai François Mitterrand
Immeuble Rhuys
44262 NANTES CEDEX 2

VANNES, le 30 août 2023,

Dossier suivi par Romain RENARD
Ligne directe : 02 97 47 00 29
Mail : rrenard@qantalis.com

Objet : Dépôt des comptes ATRIUM (893 316 844 RCS NANTES) / Exercice clos au 30 avril 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints les documents d'approbation des comptes de la société susvisée, savoir :

- Un exemplaire de l'extrait de la décision d'affectation du résultat
- Un exemplaire des comptes annuels certifiés conformes par la gérance

Un chèque de 45,02 euros est joint à la présente pour le dépôt.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Romain RENARD



VANNES

19 rue Gertrude Bell - CS 92162
Parc Tertiaire de Laroiseau
56005 Vannes Cedex
Tél. : **02 97 47 42 41**
vannes@qantalis.com

LORIENT / CAUDAN

374 rue de Kerlo
56850 Caudan
Tél. : **02 97 33 14 03**
Fax : 02 97 30 56 39
lorient@qantalis.com

PONTIVY

43 rue Jean Moulin
56300 Pontivy
Tél. : **02 97 25 03 11**
Fax : 02 97 25 72 43
pontivy@qantalis.com

LOCMINÉ

PA du Talvern-Bignan
CS 90243
56503 Locminé Cedex
Tél. : **02 97 60 09 35**
locmine@qantalis.com

JOSSÉLIN

Cap Actions
9 rue des Douves du Lion d'Or
56120 Josselin
Tél. : **02 97 93 16 13**
Fax : 02 97 70 24 67
josselin@qantalis.com